



Doc. 14227
23 janvier 2017

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Ukraine

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 3, insérer les mots suivants :

« , conformément aux articles 16 et 17 de la Convention européenne des droits de l'homme et à l'article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. »

Déposé par:

ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
GERASHCHENKO Iryna, Ukraine, PPE/DC
GOLUB Vladyslav, Ukraine, PPE/DC
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE
HUZ Ihor, Ukraine, PPE/DC
IONOVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
LOGVYNSKYI Georgii, Ukraine, PPE/DC
LOPUSHANSKYI Andrii, Ukraine, ADLE
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC
YEMETS Leonid, Ukraine, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2017 - Première partie de session

